



# Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 JUIN 2022

### OBJET : ESPACES PUBLICS

12) Projet "Urban Ivry"

Rue des Joutes - Convention de gestion

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20220630-DEL20220630\_12-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2022  
Date de réception préfecture : 05/07/2022

**ETAT DE PRESENCE POINT 12**

Nombre de membres composant le Conseil.....	<b>49</b>
Nombre de Conseillers en exercice.....	<b>49</b>
Présents.....	<b>33</b>
Absents représentés.....	<b>11</b>
Absents excusés.....	<b>5</b>
Absents non excusés.....	<b>0</b>

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE TRENTE JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 24 juin 2022 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 12**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BERTOUT-OURABAH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme OUDART, M. PECQUEUX, Mme PIERON, M. PRIEUR, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme DIARRA, Mme GILIS, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme KAAOUT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BOUILLAUD, M. FOURDRIGNIER, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

M. FAVIER, Conseiller municipal, représenté par M. MARCHAND,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme GILIS,  
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,  
Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme KIROUANE,  
M. QUINET, Adjoint au Maire, représenté par M. SPIRO,  
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par Mme BERNARD,  
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN,  
Mme DORRA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,  
Mme FREIH BENGABOU, Conseillère municipale, représentée par M. MASTOURI,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par Mme RAER,  
Mme SEBAIHI, Adjointe au Maire, représentée par M. RHOUMA.

**ABSENTS EXCUSES**

M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale,  
M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## **ESPACES PUBLICS**

12) Projet "Urban Ivry"

Rue des Joutes - Convention de gestion

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant que la SCCV URBAN IVRY 94 a réalisé une opération de construction comprenant une résidence service sénior, une résidence mixte (RTA et RE), des bureaux, une résidence tourisme d'affaire et un hôtel à Ivry-sur-Seine,

considérant que dans le cadre de l'opération « Urban Ivry », desservant l'ensemble des bâtiments de l'opération reliant la rue François Mitterrand à la rue des Bateaux lavois et au quai Marcel Boyer, les espaces publics ont été livrés par l'aménageur et ouverts à la circulation publique,

considérant que son achèvement a été constaté dans un état d'entretien normal,

considérant que la Ville accepte la prise en charge de la maintenance et de l'entretien de cet ouvrage,

considérant dès lors, qu'il convient d'approuver la convention de remise en gestion des espaces publics réalisés,

vu la convention et ses annexes, ci-annexées,

### **DELIBERE**

Adopté à la majorité  
par 40 voix pour, 4 abstentions

**ARTICLE 1** : APPROUVE la convention de remise en gestion des espaces publics réalisés dans le cadre du projet « Urban Ivry » et AUTORISE le Maire ou son représentant à la signer.

**ARTICLE 2** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 06/07/2022